

# Compte rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2024

Présents/hor zirenak : Kattalin Duhalde, Anne Marie Darguy, Maité Oxarango, Chantal Echevertz, Philippe Mongabure, Samuel BISCAY, Hervé Parachou, Ramuntxo Oteiza, Patrick Barneche, Frédéric Hernandez, Arño Gastambide

Absents/excusés : Karine Perez, Sabine Etcheverry, Koxe Barbier

## 1. Affectation du résultat d'exploitation 2023

Le compte administratif 2023 fait apparaître :

### Pour le compte de la Commune :

- Un excédent de fonctionnement de 358 771.41 €
- Un besoin de financement en investissement de 404 537.79 € (déficit d'investissement + restes à réaliser)

### Pour les lotissements :

- Harrietakoborda :  
Un excédent de fonctionnement de 57 389.98 €  
Un excédent d'investissement de 163 418.86 €
- Landaluxia : Un excédent d'investissement de 25 279.65€

Adopté à l'unanimité

## Avant propos concernant le budget 2024 :

Comme vous avez pu le constater lors du vote du compte administratif 2023, nous avons un excédent significatif de fonctionnement mais pas suffisant pour compenser les restes à réaliser et le déficit de clôture en investissement.

Nous n'aurons pas d'affectation de résultat positif pour le budget contrairement à 2023 (94 450 €).

Le budget de fonctionnement 2024 reste sobre et conforme aux années précédentes.

Cela nous permet malgré tout de dégager un excédent qui nous permet de financer une partie de notre budget d'investissement qui est ambitieux (surtout travaux de Beltzagitea).

Les dotations de l'Etat concernant la DGF en particulier mais aussi la compensation du montant de la taxe d'habitation n'évoluent pas du tout. La fiscalité devra évoluer afin de nous donner les moyens de tenir les engagements, première augmentation des taux depuis 2020.

Le complément de financement sera assuré par un prêt bancaire à hauteur de 300 000 € (Premier emprunt depuis 2020 proposé tout en respectant notre capacité de remboursement et de réemprunt.

Nous serons juste en trésorerie pour 2024 mais nous attendons avec impatience le résultat des diverses demandes de subventions.

## 2. Vote des taux 2024 (proposition ci-dessous)

| Taxes                           | Taux de l'année 2023 | Taux votés en 2024 | Bases 2024 | Produits 2024 |
|---------------------------------|----------------------|--------------------|------------|---------------|
| Taxe foncière bâties (TFB)      | 23                   | 23.69              | 985 800    | 233 536       |
| Taxe foncière non bâties (TFNB) | 29                   | 29.87              | 76 100     | 22731         |
| Taxe d'habitation (THRS)        | 10.51                | 11.67              | 132 100    | 15 416        |
| <b>Total</b>                    |                      |                    |            | 271 683       |

Augmentation adoptée à l'unanimité

### 3. Vote des budgets

#### BUDGET PRINCIPAL – Vue d'ensemble du fonctionnement

| DEPENSES<br>DE FONCTIONNEMENT                 | Propositions      | RECETTES<br>DE FONCTIONNEMENT                          |                   |
|---|-------------------|--|-------------------|
|   |                   |  | Propositions      |
| 011 - Charges à caractère général             | 146 500,00        | 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 67 050,00         |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 172 725,00        | 73 - Impôts et taxes                                   | 468 692,00        |
|   |                   | 74 - Dotations et participations                       | 210 124,00        |
| 65 - Autres charges de gestion courante       | 176 550,00        | 75 - Autres produits de gestion courante               | 40 000,00         |
| 66 - Charges financières                      | 10 700,00         | 013 - Atténuations de charges                          | 6 700,00          |
|   |                   |  |                   |
| <b>Total dépenses réelles</b>                 | <b>506 475,00</b> | <b>Total recettes réelles</b>                          | <b>792 566,00</b> |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>                 | <b>286 091,00</b> |  |                   |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>       | <b>792 566,00</b> | <b>Total recettes de fonctionnement</b>                | <b>792 566,00</b> |

#### Budget principal – Investissement

| DEPENSES 2024                     |                   | RECETTES 2024                    |                   |
|-----------------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| Déficit Investissement 2023 (001) | 204 190,00        | Excédts Fonction capital. (1068) | 358 771,41        |
| Capital Emprunts                  | 70 450,00         | Excédent Fonction 2024           | <b>263 119,00</b> |
| Terrain élargissement voie        | 250,00            | F.C.T. V. A.                     | 43 500,00         |
| Parts sociales SCIC               | 1 000,00          | Contrepartie amortissement       | 22 972,00         |
| Remboursement portage EPFL        | 60 500,00         | RAR                              | 11 452,00         |
|                                   |                   | Terrain lotissement              | 128 661,00        |
|                                   |                   | Avance                           | 42 883,00         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>336 390,00</b> | <b>TOTAL</b>                     | <b>871 358,41</b> |
| <b>Solde ou excédent dégagé</b>   |                   |                                  | <b>534 968,41</b> |

| Opérations d'Equipement     | RAR 2023          | Invest. nouveaux 2024 | Subvention/Prê    |                   |
|-----------------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Réhabilitation Beltzagitea  | 134 200,00        | 800 000,00            | <b>565 531,00</b> | 368 669,00        |
| Voirie/Reseaux              | 45 000,00         | 62 000,00             | 18 300,00         | 88 700,00         |
| Defense incendie            | 7 600,00          | 5 000,00              |                   | 12 600,00         |
| Divers travaux              | 4 000,00          | 20 000,00             |                   | 24 000,00         |
| Achat Mobilier              | 5 900,00          | 20 000,00             |                   | 25 900,00         |
| Mairie Solde                | 9 900,00          |                       |                   | 9 900,00          |
| TE64                        | 5 200,00          |                       |                   | 5 200,00          |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> | <b>211 800,00</b> | <b>907 000,00</b>     | <b>583 831,00</b> | <b>534 969,00</b> |

**Besoin financier** 0,00

Prêt 300 000,00 Avril  
 SUBV 265 531,00 Octobre  
**565 531,00**

Le budget principal est adopté à l'unanimité (voir détail en annexe)

## BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS :

### Harrietakoborda :

#### Investissement

|          |   |            |                    |
|----------|---|------------|--------------------|
| Dépenses | : | 288 738,38 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 288 738,38 | (dont 0,00 de RAR) |

#### Fonctionnement

|          |   |            |                    |
|----------|---|------------|--------------------|
| Dépenses | : | 274 645,82 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 274 645,82 | (dont 0,00 de RAR) |

### Landaluxia :

#### Investissement

|          |   |            |                    |
|----------|---|------------|--------------------|
| Dépenses | : | 178 359,65 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 178 359,65 | (dont 0,00 de RAR) |

#### Fonctionnement

|          |   |            |                    |
|----------|---|------------|--------------------|
| Dépenses | : | 298 556,31 | (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes | : | 298 556,31 | (dont 0,00 de RAR) |

Nous devrions clôturer ces deux budgets annexes après la vente du dernier lot. Au-delà, si d'autres dépenses devaient intervenir, elles seront comptabilisées sur le budget principal.

Nous ferons alors le bilan comptable des opérations et le budget principal récupèrera l'excédent prévu.

Les deux budgets annexes sont adoptés à l'unanimité

### Point sur les investissements à venir :

La fin des travaux de Beltzagitea attendue pour la fin d'année 2024 nous permettra de voir plus clair quant à la poursuite de nos investissements prévus ou à prévoir : la finalisation de l'aménagement de la parcelle, la traversée et la sécurisation du bourg, l'enterrement des colonnes de réception des déchets, la pose de réserves d'eau pour la DECI.

## **4. Prêt 300 000€ (maximum) travaux Beltzagitea**

Plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour la réalisation d'un emprunt de 300 000 euros (au maximum)

Il ressort de la consultation que l'offre présentée par la Banque des territoires répond le mieux aux attentes de la Commune. Cette offre présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 300 000€
- Type de prêt : Transformation écologique PSPL (projet du secteur public local)
- Durée 300 mois
- Taux : Révisable sur le livret A +0.40% soit 3.40%
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Commission d'instruction : 0.06% du montant du prêt soit 180€
- Indemnité de remboursement anticipé : Indemnité actuarielle
- Indemnité de retard de paiement : taux de l'index en vigueur + 6%

Accord du conseil municipal

## **5. Beltzagitea : assujettissement TVA**

Le projet de réhabilitation de la maison Beltzagitea comprend 4 entités qui sont soumis à des régimes différents de TVA.

- Une Maison d'assistants maternelles (MAM) dédiée à l'accueil de jeunes enfants au rez de chaussée louée aménagée ;
- Des locaux loués nus à des professionnels de santé au 1<sup>er</sup> étage ;
- Un logement F1 loué dans le cadre d'un dispositif palulos au 1<sup>er</sup> étage ;

- Une salle de réunion et de rangement à la disposition de la mairie au dernier étage.

La salle de réunion et de rangement se situe hors du champ d'application de la TVA (récupération FCTVA classique en n+1)

Pour le logement, recours à la LASM (Livraison à soi-même) qui aura lieu dans la foulée (TVA 10%)

Les locations de locaux à usage professionnel sont imposables de plein droit à la TVA (article 256 du CGI) lorsque les locaux sont loués aménagés, c'est-à-dire munis du mobilier nécessaire à l'activité du locataire. (cas pour la location de la MAM).

En revanche, les locations de locaux nus à usage professionnel sont exonérées de TVA (2° de l'article 261 D du CGI). Toutefois, ils peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire (2° de l'article 260 du CGI). Dans cette dernière situation, le bail doit faire mention de l'option par le bailleur. Cette option d'assujettissement à la TVA est donc possible pour les locaux loués nus à des professionnels de santé.

L'assujettissement à la TVA pour la location des locaux nus à usage professionnels permettra à la commune de récupérer la TVA sur les travaux.

Proposition d'opter pour l'assujettissement à la TVA des locaux de santé loués nus aux professionnels de santé.

Accord du conseil municipal

## **6. Attribution du lot n°3 Landaluxia**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 6 février 2023 ainsi que la délibération du 11 décembre 2023 attribuant le lot n°3 du lotissement Landaluxia. Suite à deux désistements successifs sur le lot n°3 du lotissement Landaluxia, il convient d'attribuer le lot à un nouvel acquéreur.

A la suite du premier jury de janvier 2023, il avait été établi un classement d'acheteurs potentiels non-retenus dans un premier temps, et candidat pour les lots de Landaluxia.

Proposition d'attribuer le lot n°3 du lotissement Landaluxia à Mr MOUSTIRATS Benoît d'une superficie de 515 m<sup>2</sup> au prix HT de 33 475€.

Accord du conseil municipal

## **7. Régularisation voie communale dite Kurutzaldeko bidea**

Une délibération a été prise le 17 juillet 2023 concernant la régularisation de la portion de la voie communale dite Kurutzaldeko Bidea qui avait été élargie il y a des années sans que l'acte de transfert de propriété n'ait été dressé.

Suite au passage du géomètre, un nouveau plan de division a été effectué par ce dernier avec une modification des superficies à acquérir par la commune appartenant à Madame Marie-Gracie HABENSE, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>.

- Parcelle B 1617 pour une superficie de 398 m<sup>2</sup> à intégrer dans la voirie communale dite Kurutzaldeko bidea ;
- Parcelle B 1619 pour une superficie de 70 m<sup>2</sup> à intégrer sur le chemin rural

Soit un total de 468 m<sup>2</sup> au lieu de 409 m<sup>2</sup>

Accord du conseil municipal

## 8. Adhésion Biltzar des communes

Le Biltzar des Communes du Pays basque a renouvelé son bureau pour assurer la continuité de l'institution. Cette assemblée des élus du Pays Basque est un point de rencontre et d'échanges entre tous les élus locaux. Aussi, il est demandé à chaque commune de désigner un titulaire et un suppléant parmi le conseil municipal et régler la cotisation d'adhésion annuelle qui s'élève à 0.05€/habitants.

Maite Oxarango et Arño Gastambide sont désignés.

## 9. Bilan de la concertation et arrêt des ZAE nR (Zones d'Accélération pour le développement d'énergies renouvelables)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 12 février 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

Un dossier d'information sur les ZAE nR envisagées par la Commune a été consultable du 27 février 2024 au 18 mars 2024. Un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (Cf 3 - Bilan de la concertation du public)

- 3 personnes ont consigné des observations sur le registre

Qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci- après ont été identifiées

- Toutes les surfaces de toitures existantes de la commune pour l'implantation de panneau solaire photovoltaïque ou panneau solaire thermique (incluant les zones réglementées par l'ABF).
- Développement des réseaux de chaleur bois (entretien et utilisation des bois communaux gérés par l'ONF)
- Ainsi que le souhait de Développer un lieu de réflexion pour moins et mieux consommer

## Questions diverses

- Acquisitions foncières : point d'étape sur les trois dossiers : vente Harosteguy, vente Malegarie et vente Etchegoin. Nous avançons bien sur les trois dossiers avec des décisions à prendre lors des prochains conseils.
- Sortie à **Antzuola le samedi 13 avril 2024** dans le cadre du 40ème anniversaire, veuillez donner vos noms à la mairie.
- Frelons asiatiques : appel aux villageois, c'est le moment de mener une campagne afin de nuire à ce prédateur. Suite à notre campagne de distribution, un deuxième lot a été commandé, il en reste à la mairie.
- Dans le cadre du SIVU Biga Bat, la poursuite de l'organisation de la semaine à 4 jours a été plébiscitée ainsi que le PEDT (plan éducatif territorial) pour 3 ans.
- Proposition de Café citoyen/réunion publique pour le **dimanche 28 avril à 9h30** Maison pour tous ou cantine avec accueil café. Il sera traité de l'actualité du logement social avec le concours de la plateforme « herrian bizi-se loger au pays basque ». Nous ferons un point également sur la Rénovation de Beltzagitea et sur le foncier.
- Elections européennes **du 09 juin 2024** (Permanence 8h00-18h00) campagne électorale du 27 mai au 8 juin
- Le concert Freedom aura bien lieu le 20 avril 2024 au fronton avec chapiteau.
- Kantaldi organisé par Beltzuntze à la maison pour tous le 05 mai Avec Ruper Ordorika
- Marche organisée par l'école publique le 1<sup>er</sup> mai

Séance levée à 22h30

Le Maire Arño Gastambide

